



HAL
open science

Les migrations venant du Bassin du Fleuve Sénégal vers l'Union européenne

Patrick Gonin

► **To cite this version:**

Patrick Gonin. Les migrations venant du Bassin du Fleuve Sénégal vers l'Union européenne. Facteurs d'émigration, politiques d'immigration, Mar 2001, Bruxelles, Belgique. halshs-00611088

HAL Id: halshs-00611088

<https://shs.hal.science/halshs-00611088>

Submitted on 25 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES MIGRATIONS VENANT DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL VERS L'UNION EUROPEENNE

Patrick GONIN¹

Pour comprendre les flux de personnes, actuels et futurs, entre le bassin du fleuve Sénégal et l'Europe, interrogeons le système migratoire entre ces deux continents. Ce système appartient à une relation préférentielle qui s'inscrit dans l'histoire d'un passé colonial, dans l'aventure des indépendances des années 60 et dans une dure réalité qui perdure : celle d'un mal développement chronique et endémique. Peut-on dans ce contexte envisager la fin des migrations internationales des "gens du fleuve" en direction de l'Europe ? Répondre à cette question oblige à ne plus traiter les migrations de travail en termes de stock et de flux, de besoins explicites ou implicites des pays et populations concernés, mais de circulations au sein d'un espace de vie fait de lieux multiples. Pour comprendre ce qui façonne les trajectoires de vie de populations migrantes, je propose donc de considérer les sociétés africaines subissant d'intenses flux migratoires et leurs pays d'accueil comme un seul et même espace géographique. Cet espace est fait de territorialités diverses, subies, plus ou moins acceptées, contiguës et discontinues, localisées au Sud comme au Nord. Groupes sociaux et territoires ne peuvent en aucun cas être traités comme des isolats, ils s'abordent à différentes échelles, qui, du terroir africain au système monde, deviennent multiplicité si tant est que les populations concernées s'approprient ces lieux, cherchent à les gérer et à les "ménager". L'analyse des migrations, à partir d'une approche privilégiant les réseaux et les lieux de vie, permet de les entrevoir comme un puissant facteur d'organisation d'un espace relationnel. Dans cette perspective, il devient possible de mettre l'accent sur les lieux de vie qui se font et se défont, sur ces territoires construits et sur ce qui les fabrique. Les premières mobilités ont d'abord été décidées pour des raisons sociales, dans cette perspective elles ont été souhaitées, puis elles sont devenues sous la contrainte, des migrations temporaires de proximité, pour devenir par la suite une stratégie de survie par les migrations internationales du Sud en direction du Nord. Que devient ce système migratoire, qui fort d'un demi siècle d'expérience, change de nature et où pratiques anciennes et innovation cohabitent ? Les groupes sociaux ici analysés seront les villages d'Afrique et leurs populations, les "villages-bis" reconstruits en migration et leurs membres.

Cette présentation s'appuie sur deux types de sources, des enquêtes quantitatives effectuées au Sénégal auprès de 13 290 ménages pour une période allant de novembre 1997 à mars 1998² et des

¹ Professeur de géographie, MIGRINTER – Université de Poitiers / CNRS : UMR 6588

enquêtes qualitatives couvrant ces dix dernières années³ pour une région aux confins de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal. Les migrations récentes des populations des villages des rives du fleuve Sénégal, puis d'autres régions plus ou moins proches, traduisent les crises provoquées par une sécheresse durable aux effets complexes. Elles résultent aussi des insuffisances d'un système de production ne répondant plus aux besoins vitaux d'une population en forte croissance démographique. Elles correspondent enfin à la remise en cause d'un système migratoire obsolète. Parce que ces crises sont durables, elles provoquent une mutation en profondeur des sociétés concernées et de leurs territoires institutionnels. Si pour les villages d'Afrique, elles s'expriment toujours par le départ des populations les plus jeunes, les réseaux qui se tissent entre sociétés de départ et sociétés d'arrivée contribuent à leur réorganisation, à des changements majeurs dont ceux concernant le développement économique, les relations sociales, les pouvoirs en place et les systèmes migratoires.

Les logiques de migration de proximité, puis internationales, perdurant, elles ont conduit à des logiques de mobilités renforcées. Durant un demi-siècle nous sommes passés d'un système migratoire relativement simple à un système des mobilités qui s'est complexifié, ce dernier modifiant les liens tissés entre espaces de départs, espaces de transits et pays d'installation. Ainsi, comprendre ces évolutions oblige à s'intéresser à ce qui circule, et par-delà ces circulations, à ce qui se transforme. Pour rendre compte de ces évolutions, j'aborderai dans un premier temps les mécanismes qui ont conduit à l'élargissement des zones de départ et des pays de destination pour les migrants originaires de deux pays d'Afrique de l'ouest : le Mali et le Sénégal, pour dans un deuxième temps m'intéresser aux zones les plus anciennes et à leur transformation. En conclusion je tenterai de circonscrire les tendances actuelles de ces migrations internationales en direction de l'Europe.

Les migrations historiques du bassin du fleuve Sénégal et l'élargissement du champ migratoire

L'approche des migrations internationales combine deux couples de données, l'un relevant de la mise en relation entre espace et temps, l'autre tentant d'évaluer des flux et des stocks. Face aux profondes évolutions que connaît ce champ d'investigation scientifique, certains "*(plaident) en faveur d'un discours global sur la migration, c'est-à-dire littéralement, d'une "migratologie", qui permette d'appréhender la modernité migratoire selon les mutations sociétales contemporaines et l'évolution conséquente de ces deux repères analytiques fondamentaux : "espaces-temps" et "flux-stocks"*" (Domenach Hervé, 1996, p. 94). Quand les échelles respectives du temps et de l'espace sont des plus "aléatoires" et "désarticulées", ne faut-il pas privilégier le premier couple au détriment du second pour saisir les mutations récentes ? Pour l'Afrique de l'ouest, le système migratoire actuel concerne plusieurs générations, certains migrants sont par exemple en France depuis le début des années 70 alors que d'autres continuent d'arriver. Parmi eux, certains ont bénéficié du regroupement familial, et leurs enfants les plus grands, majeurs, vivent aussi dans le pays d'installation de leurs parents. Mais une fraction importante de ces familles est née en Afrique et y vit encore. D'autres migrants vieillissent en migration, seuls, alors que leurs familles sont restées aux villages, ou ont rejoint les villes. De fait, ce système migratoire s'est inscrit dans les paysages et les mentalités, influe sur les comportements des générations actuelles et à venir, et n'est plus uniquement du registre de la

² La Commission des Communautés Européennes a sollicité Eurostat et le NIDI Institut Démographique Interdisciplinaire des Pays-Bas pour étudier les "Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux". Le rapport national du Sénégal a été réalisé sous la responsabilité de Nelly Robin (IRD Dakar)

³ Cf. Patrick Gonin, 1997, *D'entre deux territoires. Circulations migratoires et développement ente le bassin du fleuve Sénégal et la France*, Université des Sciences et Technologies de Lille, T.1, 384 p.

simple mise en relation d'un espace de départ et d'un espace d'arrivée. Reprenant la proposition de H. Domenach, il devient nécessaire de dissocier les migrations des "événements-migrations", de se centrer sur ce qui est du domaine des transferts, de tout ce qui circule d'un lieu à un autre (populations, numéraires, idées et connaissances acquises, réalisations ...), afin d'en mesurer les conséquences du point de vue du système spatial et de l'incidence des migrations pour les territoires institutionnels⁴.

Champ migratoire et bassin du fleuve Sénégal

Face à toutes les perturbations qu'ont connues les migrations internationales, les questions de méthodes prennent encore plus d'importance, l'objectif étant de ne pas séparer dans l'analyse lieux de départ et lieux d'arrivée. En mettant l'accent sur les interactions entre les lieux, l'espace migratoire devient un et indivisible ; ce qui n'est pas sans poser des problèmes dans les choix nécessaires pour exposer les conséquences des mobilités d'une fraction significative de cette population. Pour éviter une analyse segmentée, y compris dans ce qui a été observé dans de nombreux lieux, les phénomènes majeurs de ce qui lie migration, sociétés et espace se regroupent autour d'une notion centrale : celle de champ migratoire. Elle définit ce qui associe les lieux de départ, de transit et d'arrivée, tout en s'intéressant aux parcours, aux flux générés par les populations migrantes ainsi qu'à leurs espaces vécus.

Analyser la décision d'une personne de partir en migration oblige de faire la part entre ce qui est du ressort de l'individu et ce qui relève des contraintes et influences de son environnement, du cadre socio-économique et écologique. Pour ce qui est des comportements individuels, migrer fait passer le candidat au départ d'un espace fermé, limité à l'origine des migrations à celui du village, à un espace des plus ouverts, qui se décompose en villes-relais, celles de Kayes au Mali, de Bakel, Matam ou Tambacounda au Sénégal ; en capitales (Bamako, Dakar ou Nouakchott) et se termine dans d'autres villes, d'autres pays, d'Afrique ou d'Europe. Globalement cet espace migratoire combine espace rural, celui des villages, et espace urbain. De la brousse au monde urbain, d'un pays en développement à un pays développé, cette ouverture de l'espace de vie contraint le migrant à pénétrer et accepter un espace géographique fait de lieux, de mode de vie, de référents sociaux diversifiés. Dans ces conditions, migrer oblige à s'adapter à cet espace ouvert, discontinu, dans l'unique objectif de survivre, les témoignages de "voyage forcé" étant à ce titre des plus éloquents (N'Dongo Sally, 1975). En effet, cette adaptation n'est pas une "partie de plaisir", une aventure heureuse, elle est faite de douleurs et de drames.

Pour survivre et parvenir à ses objectifs, le migrant est contraint de construire des relations sociales lui permettant de s'insérer dans les lieux qu'il traverse et dans celui qui sera sa destination ; il construit donc un espace relationnel qui se transforme dans le temps et dans l'espace. Les premiers migrants peuvent être comparés à des pionniers découvreurs d'espaces, d'abord proches et par la suite de plus en plus lointains. Chaque nouvelle connaissance, tant du point de vue des chemins empruntés que des lieux de passage et d'installation, est engrangée dans la mémoire de ceux qui ont ouvert de nouvelles voies. Elle est même monnayée par l'avance faite aux candidats au voyage, qui par leur remboursement seront de fait liés à une personne, à un

⁴ Plus que jamais, la dissociation entre les migrants et les "événements-migrations" s'avère indispensable à l'analyse, car si chaque "événement-migration" relève d'une variable aléatoire discrète pour les individus, au niveau de l'observation d'une population, il s'agit d'une variable continue... Cette distorsion conduit à raisonner autant en termes de transferts de population qu'en termes d'orientation et de suivi des flux et de leurs modalités. C'est donc surtout dans la grande diversité de leurs formes nouvelles que la description des flux s'avère intéressante : aspects séquentiels des mouvements, leur fréquence alternative, les séjours de résidence intermédiaire, la diversification des filières, la dynamique des réseaux et des communautés, etc. " (Domenach H., 1996, p.81)

groupe, à des espaces de départ ou d'arrivée. Cette accumulation de connaissances et de capital, l'épargne pour faire venir une autre personne en migration, sont transmises au sein d'un même groupe lié par la pratique d'espaces diversifiés, celui du pays de départ, ceux traversés et ceux d'arrivée. Les filières migratoires s'installent, évoluent, mais de par ces mécanismes de connaissance accumulée, des fidélités perdurent. Elles expliquent en grande partie le fait que la France, ancienne puissance coloniale ayant dominé cette région du monde, ait été le pays des premières destinations en direction de l'Europe.

Le bassin versant du Fleuve Sénégal touche quatre pays : la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Les volontés de développement pour chacun de ces pays n'ont pas toujours été conciliables, le seront-elles un jour ? La Guinée exploite sa forêt au détriment de l'écoulement et de la maîtrise de l'eau ; les plaines alluviales de la basse et moyenne vallée du fleuve sont des régions de production de prédilection dans cette zone semi-aride. Durant l'époque coloniale, des plans de réalisation pour de grands travaux prévoyaient déjà, à la fin des années 1920, la production d'hydroélectricité, des travaux d'irrigation et des aménagements en vue de la navigabilité. Depuis les indépendances, ces projets ont été repris, les accords entre États riverains tentant une planification internationale pour la mise en valeur du fleuve au travers de structures multiples : Comité InterÉtats de 1963 à 1968, Organisation des États Riverains du Sénégal de 1968 à 1972, Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) depuis. Les États membres n'ont pas été en reste, le Sénégal créant la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta de la vallée du fleuve Sénégal et de la Falémé), la Mauritanie la SONADER (Société nationale de développement rural), le Mali l'OVSTM (Opération de mise en Valeur de la vallée du Sénégal, de la Terekollé et du lac Magui). Tous les trois ont connu des fortunes diverses, désengagement pour les uns, disparition pour les autres. Dans ces trois pays membres de l'OMVS, les États tout comme les villageois ont donc misé sur les potentialités que pouvait offrir le fleuve Sénégal, avec ou sans aménagements, et bien qu'ils soient concernés de façon fort différente.

Le Sénégal est le plus petit, et celui ayant la plus forte densité de population, de ces trois pays du Bassin du fleuve. Sa population est concentrée entre autres le long des principales voies de circulations dont les cours d'eau, le Sénégal au nord, dans la région centrale, la Saloum, et au sud la Casamance. Mais le cœur agricole du pays a été le bassin arachidier. Marquée par l'héritage historique de la colonisation, la culture de l'arachide représente une part importante de la production agricole. Ce pays dépendant des cultures pluviales s'est engagé très tôt dans le développement des périmètres irrigués. Plus de 34 000 hectares sont ainsi mis en valeur le long du fleuve Sénégal, dont 20 000 de grands périmètres principalement localisés dans son delta, les autres, de petite taille, se situant dans la moyenne vallée.

A la suite des différentes études liées à la construction des barrages de Diama à proximité de l'embouchure du fleuve et de Manantali au Mali⁵, il avait été estimé que 200 à 240 000 hectares de terres pourraient être irrigués. Malgré les projets de mise en culture de ces terres, le programme de quelques 4 000 hectares par an n'a pas été respecté : "*Le rythme effectif d'aménagement de nouveaux*

⁵ Le barrage de Diama, achevé en 1986 a trois fonctions : empêcher la remontée de l'eau salée venant de l'estuaire du fleuve, retenir l'eau douce pour permettre et accroître les possibilités d'irrigation et recharger les cuvettes et les lacs situés en bordure du fleuve. Quant à celui de Manantali, il doit assurer durant la saison des pluies la retenue d'eau (plus de 11 milliards de m³) et permettre, par des lâchers judicieux, la navigabilité du fleuve pendant la saison sèche, permettre la production d'électricité pour les capitales (Dakar et Bamako) et l'irrigation des terres agricoles. Un vaste programme qui n'est toujours pas achevé et ne le sera certainement jamais.

périmètres irrigués tourne en moyenne autour de 2 000 hectares par an, un résultat qui a pu être obtenu surtout grâce aux aides substantielles des bailleurs de fonds. A ce rythme, l'aménagement de la totalité des terres potentiellement irrigables de la partie sénégalaise de la vallée du Sénégal prendra plus de cent ans. Cette estimation temporelle ne tient pas compte de la vaste superficie de périmètres irrigués qui cessent d'être cultivés chaque année pour des raisons techniques ou financières, ni des investissements nécessaires à la rénovation d'anciens systèmes d'irrigation de grande ampleur dans le delta et la basse vallée."⁶. Dans ces conditions, on comprend la méfiance des paysans (Adams Adrian, 1977 ; Adams Adrian, 1985), qui ont hésité à adhérer aux propositions de l'OMVS et de la SAED pour la partie sénégalaise.

Quant au Mali, le plus vaste État de l'Afrique de l'ouest, son principal handicap est son absence d'accès direct à la mer. Il dépend donc pour ses importations comme pour ses exportations du bon vouloir des pays limitrophes : le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire. Et dans cette région aux évolutions politiques subites, les frontières se ferment plus vite qu'elles ne s'ouvrent. Mais là non plus, les régions de forte migration ne sont pas celles qui ont retenu l'attention de la puissance coloniale et des deux régimes qui lui succédèrent, que ce soit celui du socialiste Modibo Keita ou celui du dictateur militaire Moussa Traoré. La population, comme la majeure partie de l'activité économique agricole, sont concentrées dans le delta intérieur du Niger.

Depuis le "soleil des indépendances"⁷, ces deux pays ont suivi des chemins politiques différents. Le Sénégal, malgré les contestations importantes lors des élections, a fini par assurer sa transition démocratique, le multipartisme résultant d'un long et lent processus de modification de la Constitution (1976, 1978 et 1981). Quant au Mali, il s'est récemment engagé dans des réformes ambitieuses (élections à répétition : présidentielles, législatives, communales ; décentralisation ...), mais reste tout de même une démocratie fragile, l'existence de quelques soixante partis politiques créés depuis le renversement de Moussa Traoré le 26 mars 1991 ne favorisant pas la sérénité.

Face à ces conditions peu favorables au développement, le fait de partir vendre sa force de travail est bien une des solutions possibles pour les populations. Or seule une petite portion de ces États irrigués par le fleuve Sénégal a été concernée par les migrations. Au Sénégal, seuls les départements de Matam, Bakel et Tambacounda connaissaient ces processus migratoires. Au Mali, la Région de Kayes était concernée, et de façon plus précise les cercles de Kayes et de Yélimané. Le sud de la Mauritanie, et tout particulièrement la Région du Guidimakha subissait aussi ces processus migratoires (carte N°2). Les zones de départ en direction de la France se limitent de fait aux anciens royaumes du Gidimaxa, de Gajaaga, de Kingi, Jamboxu, Jafunu en pays Soninké, au Fuuta Toro par la suite, dans la moyenne vallée pour les Haalpulaar et plus tardivement encore pour les Buundu et Wuuli du Sénégal oriental. Malgré la diversité de ces royaumes, deux ethnies étaient à l'origine principalement engagées dans ce champ migratoire liant cette zone à la France : les Soninké pour l'essentiel et les Haalpulaar dans une moindre mesure. Cette zone est d'abord caractérisée par son isolement, par un sentiment partagé d'être les oubliés du développement ; ce sentiment est particulièrement vivace dans le "pays" soninké, découpé par les frontières nationales depuis les indépendances et qui ne les a reconnues de façon effective que récemment.

⁶ Dames & Moore International, 1992, *Étude du plan directeur du développement de la haute vallée du fleuve Sénégal*. Rapport final, vol I- rapport de synthèse, OMVS/USAID, Projet d'appui à la planification du développement, N°625-0621, juillet, p. 2-18.

⁷ Titre du roman d'Ahmadou Kourouma, 1970, Paris, Éditions du Seuil, 208 p.

Histoires d'émigration

Le passé colonial et la connaissance de la langue ont incité les candidats aux migrations à se diriger vers le pays de leur choix. La présence de quelques têtes de pont des chaînes migratoires explique aussi cette préférence. Ainsi, certains tirailleurs sénégalais sont restés en France à la fin de la Seconde guerre mondiale ou lors de leur démobilisation de l'armée française. Tout comme certains marins installés comme dockers dans les ports de Marseille⁸ ou du Havre, ils ont servi de points d'appui aux premiers candidats à une migration temporaire de travail. Qu'ils soient Soninké ou Haalpulaar, les mécanismes ont été les mêmes, la chaîne migratoire comprenant des villes étapes (Kayes, Bakel, Matam, Tambacounda...) ou relais (Dakar, Bamako, Nouakchott), des foyers d'accueil dans les pays de destination ; tous ces lieux ont été les points de passage obligés pour apprendre à se comporter lors du voyage et se constituer de nouveaux repères dans le pays d'accueil. De même, que l'on soit Soninké ou Haalpulaar, les migrations ont d'abord été temporaires ; mais y compris lorsque la durée du séjour s'est allongée, les liens avec le village d'origine sont restés très forts. Les retours pour des "vacances" sont réguliers, d'une durée de un à deux mois tous les deux à trois ans, selon les économies du migrant et les possibilités offertes par l'employeur. De même, tous envoient de l'argent, épargnent pour leur propre compte, s'organisent au sein de caisses de solidarité et d'entraide, constituent un "village-bis", regroupant l'ensemble des migrants originaires d'un même village et séjournant en Europe dans le même pays.

La migration des "gens du fleuve" a correspondu à la fois à un besoin social pour les plus jeunes face à l'autorité des aînés, elle a été rite initiatique pour les plus jeunes exprimant ainsi leur volonté d'être reconnus comme adultes dans leur village. Elle a été aussi une nécessité face aux crises qu'ont traversées ces sociétés, et à leur plus grande monétarisation. Elle est enfin et toujours une opportunité à saisir pour acquérir des ressources monétaires. Cette pratique migratoire temporaire, rendue possible par le rythme des saisons et l'existence d'une longue période sèche dépourvue d'activité agricole, s'est fortement amplifiée durant la période coloniale. Elle a correspondu à une volonté de la part de la puissance coloniale d'augmenter la production d'arachide et d'amplifier sa commercialisation, et ce dès le début du XIXème siècle. De même l'obligation de payer l'impôt de capitation imposé par la France, obligea certains villageois à se transformer pour un temps en salariés agricoles ; la culture de l'arachide tout comme l'activité commerciale sur le fleuve offrant alors cette possibilité. Le départ de la concession pour quelques mois durant la saison sèche, se transforma en une autre migration saisonnière, fonction de la culture de l'arachide ou du niveau d'étiage du fleuve. D'autres jeunes refusèrent le "travail forcé"⁹ et quittèrent pour un temps le village. La décision d'abolir l'esclavage va priver les familles les plus riches de leur source de revenu et obliger ainsi leurs membres à pratiquer également ces migrations saisonnières dans le but de s'assurer eux aussi des revenus monétaires.

Enfin le chemin de fer reliant Dakar à Saint-Louis en passant par Thiès (achevé en 1885), puis la construction de la ligne Dakar-Kayes entre 1907-1923, concomitante à l'extension de la culture de l'arachide dans le Sine Saloum et la région de Tambacounda, faciliteront les départs tout en les incitant.

⁸ Cf le roman de Sembéne Ousmane, 1956, *Le docker noir*, Éditions DeBresse

⁹ Il regroupe : " la main-d'oeuvre pénale, le travail prestataire, "impôt dont le produit en argent ou en travail profit e aux colonies ; voté s'il y a lieu par le conseil municipal", la deuxième portion du contingent militaire destinée aux grands travaux publics, la réquisition en cas de calamité et dans des circonstances intéressant l'ordre, la sécurité ou l'utilité publiques " (Delaunay D.n 1984, p.61)

Mais globalement la crise de ces sociétés est plus profonde : “ *En ce début de siècle, il faut néanmoins reconnaître la décrépitude de l'ancienne formation sociale. Le commerce de la gomme et du mil décline, le trafic fluvial est détourné au profit du chemin de fer qui dessert la zone arachidière. La paix coloniale s'étend dans l'arrière-pays, tarissant le flux des captifs. Conjointement, faute de pouvoir se reproduire sur une base mercantile, combattu délibérément par le pouvoir colonial, le lien de servitude se vide de son contenu économique. Notables et chefs de familles perdent leurs revenus monétaires et voient leurs richesses et statut menacés. Dès lors le mode de production domestique se recherche une nouvelle articulation à l'économie marchande : les migrations de travail* ” (Delaunay D., 1975, p. 63).

Les Soninké sont connus pour leurs activités commerçantes, qui leur permirent de voyager et de tisser un réseau de relations nécessaire pour tout projet migratoire. Mais ils sont aussi et surtout des cultivateurs possédant un cheptel, source de prestige et nécessitant pour son acquisition du numéraire. Ainsi l'existence de cultures de rente dont le coton et l'arachide leur permit-elle d'acquérir les ressources monétaires nécessaires au maintien de la formation sociale, et de payer l'impôt colonial. Ces cultures de rente introduisirent le travail salarié tout en institutionnalisant les migrations saisonnières. Les “navétanes”¹⁰ voyageaient en groupe pour vendre leur force de travail, à l'origine une “carte de navettane” leur permettant de quitter officiellement les limites administratives de leur circonscription. Ce travail salarié et cette pratique migratoire, tout particulièrement dans le bassin arachidier, ont duré près d'un siècle. Le nombre de “migrants saisonniers” connut une diminution progressive suite à la baisse des cours de l'arachide, à la mécanisation de sa récolte, et pour ceux qui venaient de l'est, à la fermeture des frontières après l'éclatement de la Fédération du Mali en août 1960. Il fallut chercher d'autres destinations, la France fut “naturellement” choisie. Une autre pratique migratoire ancienne fut à l'origine de ces migrations internationales, celle des “laptots”. Des manoeuvres, employés dans les soutes des bateaux à vapeur de la marine marchande et assurant le trafic sur le fleuve Sénégal, devinrent dockers à Dakar. Certains d'entre eux finirent par rejoindre les ports de France pour installer, avec d'anciens combattants restés en France, de nouvelles filières de migration. Cette arrivée a été d'autant plus facilitée qu'elle a correspondu à un besoin important en France de main d'oeuvre salariée. Par ailleurs, enlisée dans le conflit algérien, la France a à cette époque souhaité diversifier les pays d'origine de ses travailleurs immigrés. Malgré une période de durcissement de la réglementation en matière d'immigration, cette dernière a été favorisée pour les Sahéliens par la libre circulation des personnes accordée dans le cadre d'accords bilatéraux avec le Sénégal, le Mali et la Mauritanie entre 1963 et 1964. Ces différents accords ne les soumettaient pas à l'ordonnance du 2 novembre 1945, seul un contrôle sanitaire leur étant imposé, ainsi que l'obtention d'un contrat de travail, facile à cette époque. Cet avantage fut de courte durée mais il conforta des habitudes, la circulaire du 30 novembre 1974 les contraignant à suivre le régime imposé à l'ensemble des migrations hors celles en provenance des Etats membres de la Communauté Économique Européenne. La circulaire du 3 juillet 1974 annonçait la suspension de l'immigration et la redéfinition du rôle de l'Office National d'Immigration, mais les habitudes prises ne modifièrent pas encore les pratiques migratoires, seul le statut de ceux qui étaient en France ou y arrivaient changeait : le nombre de migrants clandestins augmentait. Il faudra attendre le début des années 80 et la régularisation des sans-papiers en France pour que les populations sénégalaises et maliennes installées en France comprennent que le système migratoire qu'elles avaient installé était caduque.

Si on ne retient que la période récente (depuis la colonisation), un premier constat s'impose pour l'Afrique de l'Ouest :

¹⁰ Ouvrier agricole saisonnier, travaillant au Sénégal pendant l'hivernage, surtout à la culture de l'arachide. Les plus nombreux viennent du Soudan et sont liés à leur employeur africain par un contrat de louage” (Pollet Éric et Winter Grace, 1971, p. 126)

- la mobilité des hommes est rendue possible par l'existence d'une longue période sèche où l'activité agricole est réduite.
- Cette mobilité se transforme en migration saisonnière, est institutionnalisée par la puissance coloniale, puis appropriée par la société Soninké, et maintenue malgré la fin du système de navettane.
- Les flux migratoires en direction de la France s'expliquent par l'histoire de la colonisation, la présence de têtes de pont en France, les facilités offertes par la maîtrise, même sommaire, de la langue, l'école française en AOF ayant jeté les bases d'une maîtrise linguistique minimale.
- Ces flux migratoires en direction de la France ne sont en aucun cas spontanés, ils relèveraient plus de la catégorie des "migrations organisées, dirigées, orientées, planifiées". Ils furent en effet facilités par l'État français (Cf. la réglementation spécifique des années 60), et souhaités par le patronat, qui sans les organiser directement, a tout de même bénéficié de l'action de quelques recruteurs, installés surtout à Dakar (Anglade Jean, 1976).
- Si les frontières de la France se ferment pour les candidats à la migration originaires du Sénégal et du Mali, les pratiques migratoires ne sont pas pour autant stoppées et les pays de destination se multiplient. Des stratégies individuelles et collectives s'installent, elles me permettront de différencier au sein d'un même espace de départ des modalités différenciées de migrations internationales, et à l'intérieur de chaque pays des stratégies de groupes encore plus spécifiques.

Combien sont-ils ?

Pour répondre à cette question, je ferai appel à plusieurs sources, mais avant de proposer un dénombrement minimal, interrogeons-nous sur les mobilités constatées à partir de la Région de Kayes pour le Mali, et de celles de Louga, Diourbel et Dakar pour le Sénégal. Au Mali, les enquêtes ont été effectuées dans le cercle de Kayes et auprès de trente-deux familles (soit 1 081 personnes). L'histoire des parcours migratoires a été reconstituée avec les Kagumme (chef de famille) pour chacune des personnes ayant voyagé à l'étranger. Les informations collectées ont été autant que possible croisées à d'autres sources : celles dont je disposais depuis 1986, date des premières enquêtes dans ces villages ; des informations de France dont des documents émanant de différentes ONG. Les parcours migratoires reconstitués couvrent la période 1939 à 1997 et concernent 43 anciens migrants et 109 actuellement à l'étranger.

Cet échantillon ne présente aucun caractère de représentativité, il est volontairement le résultat d'un choix délibéré ; n'ont été retenus que des villages s'étant engagés dans des dynamiques de développement intervillageois, des villages reflétant une période spécifique, celle des retours en groupe pour lesquels les interrogations quant à leur pertinence demeurent, et un village sans migrants. La population des villages retenus rapportée au nombre de concessions aboutit à une moyenne de trente personnes par famille. Mais comme toujours, ces moyennes cachent d'importantes disparités. La plus petite famille comprend trois membres, la plus grande 111.

La répartition par classe d'âges fait apparaître d'importantes disparités, les facteurs explicatifs sur le nombre d'enfants étant alors la polygamie du chef de famille ainsi que le nombre de frères du Kagumme. Mais l'indice le plus révélateur à cette échelle d'analyse demeure la part des migrations internationales. 40% des hommes en âge de travailler (les 15-54 ans) sont absents des concessions, les écarts à la moyenne étant là aussi considérables. Deux familles affichant un pourcentage égal à 100% ont été constatés, l'un correspondant à une petite concession de trois personnes, l'autre à une grande. Entre ces extrêmes, la distribution est relativement équilibrée,

avec cinq à six familles dans chaque classe (de 86% à 50%, de 50% à plus de 25% et de moins de 25% à plus de 10%).

Vu les données fournies par famille, on peut estimer sans grande erreur qu'en milieu Soninké, rares sont les concessions qui n'ont pas connu ou ne connaissent pas le phénomène migratoire. Les jeunes sont ainsi obligatoirement élevés dans cette ambiance particulière, où celui qui est absent est celui qui fait vivre la famille, prend des initiatives, revient chargé de cadeaux et avec des projets plein la tête, y compris en vue d'une promotion sociale personnelle. Cette tradition migratoire des Soninké aurait-elle fait des émules ? Tel semble être le cas dans ce bassin du fleuve Sénégal, où de Podor à Bafoulabé, on cherche irrémédiablement à partir ... pour mieux revenir.

Dans les concessions retenues, observe-t-on une proportionnalité entre la taille de la famille et le nombre de migrants ? Celle-ci est loin d'être parfaite bien que les familles les plus nombreuses soient celles ayant le plus de migrants. Pour l'échantillon malien, trois catégories se détachent :

- de 111 à 40 personnes, les concessions comptent en moyenne onze migrants,
- celles de moins de 40 à 20 personnes en comptent en moyenne trois,
- quant aux concessions de moins de 20 personnes, la moyenne du nombre des migrants y est inférieure à un.

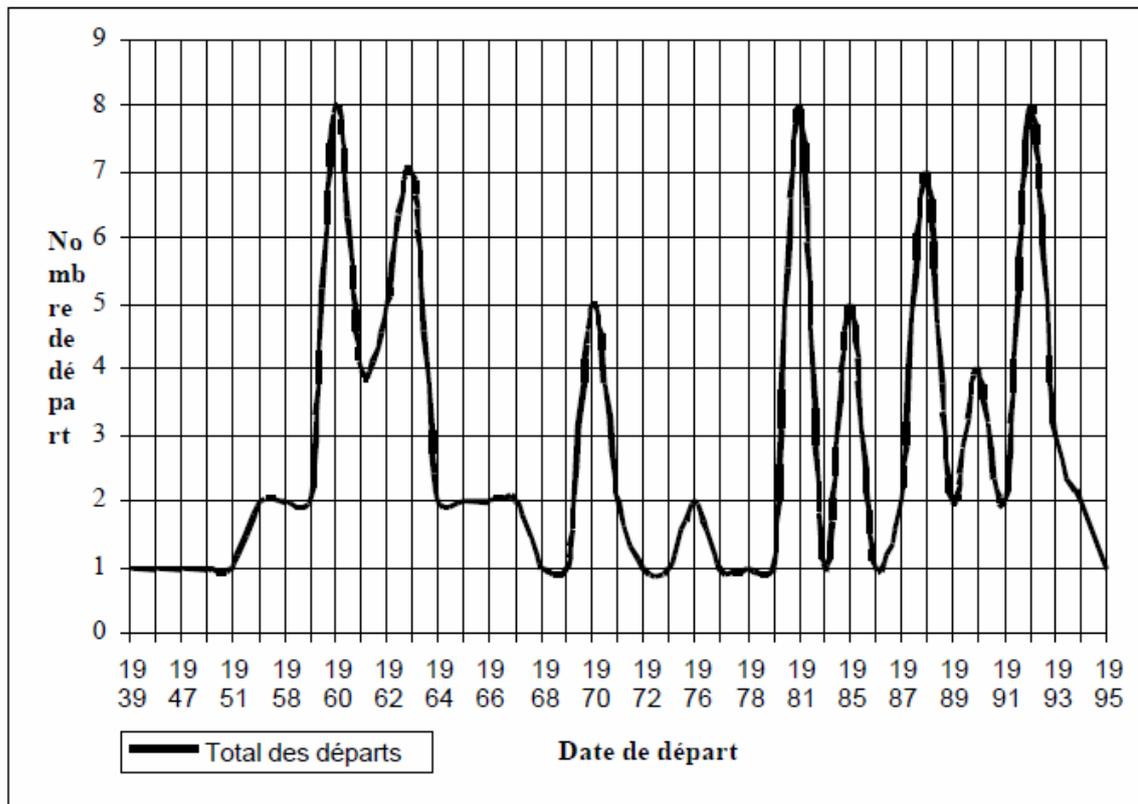
Par contre, la règle des filiations migratoires semble bien installée dans cette zone : si le nombre des migrants est ainsi fonction de la taille des familles élargies, c'est toujours le système d'entrée en migration à tour de rôle qui l'emporte, de l'aîné au cadet, du fils au petit fils. Le numéro d'ordre dans la hiérarchie familiale est à ce titre essentiel. De mémoire de Kagumme, ils ont été eux-mêmes les premiers à partir, et quand cela n'a pas été possible à l'époque, les frères cadets les ont en quelque sorte remplacés. Ils tirent tous une grande gloire d'avoir ouvert le "chemin de la France", et demandaient souvent des nouvelles du foyer de la rue Petit ou Montorgueil à Paris, décrivaient leur découverte du métro, du froid et surtout de ces "tâches blanches" qui piquaient tant l'hiver. La majorité d'entre eux remerciaient la France de les avoir accueillis, certains rappelant que ce n'était qu'un juste retour des services rendus par leur parents dans l'armée française. Par contre, tous ne comprennent pas ce qui se passe de nos jours, les expulsions et les charters, et ils entendent difficilement le fait qu'il n'y ait pas de travail ; en effet, si tel était le cas, leurs enfants et petits-enfants seraient revenus, car ici, en Afrique, il ne manque pas. Parmi ces familles, un Kagumme rappelle qu'il a eu quatre de ses frères, vingt-et-un de ses fils et cinq de ses petits-fils à l'étranger (notons ici toutefois que les "fils" et "petits-fils" en question peuvent aussi être ceux de ses frères cadets).

A l'origine de ce système migratoire, on retrouve donc le chef de la concession, et le parcours qu'il aura retenu sera celui suivi dans la majorité des cas par ses frères et leurs fils. Ainsi parmi les chaînes migratoires relevées, de grandes filières, que l'on doit dénommer réseaux, s'installent. A la limite il suffirait de connaître le pays d'installation du premier migrant d'une concession pour connaître celui de ceux qui le suivront, la destination étant la même, seuls des événements perturbateurs suffisamment importants pouvant venir modifier les comportements. Mobiles mais très fidèles à ce qui est en place, ces aventuriers restent des nomades aux parcours prédéfinis.

La mise en relation entre dates de départ et de retour affine les propos couramment tenus sur ces migrations, des séjours courts à des séjours plus longs (figure N°1). C'est effectivement le cas, mais à condition de spécifier que cette évolution correspond aussi à un changement de la hiérarchie familiale, du chef de famille à son cadet, des pères à leurs enfants.

Sur l'ensemble de ces 152 parcours migratoires, il est très rare de constater une cassure de la noria familiale ; elle n'a été constatée que dans quatre familles et correspond surtout aux migrations des années 60 et de toute façon à celles antérieures à la grande sécheresse de 1973. Par contre la distribution de ceux qui ont migré à partir de cette date contredit ce qui était unanimement admis : la sécheresse de 1973 ne semble pas avoir provoqué une forte augmentation des candidats au voyage.

Figure N°1 : Nombre de migrants et date de départ. Le cas de 105 Maliens



Sur les 105 personnes pour lesquelles nous connaissons l'année de départ, peu sont parties avant 1960 (11), beaucoup plus entre 1960 et 1969 (34), nettement moins durant la décennie 70 (13), et plus du double dans les années 80 (27). Entre 1990 et 1995, 20 départs ont pu être enregistrés. Pour l'année 1973, on ne constate qu'un seul départ. En réalité, les déficits pluviométriques apparaissent dans cette zone dès la fin des années 60, et les hommes sont partis dès les premiers signes d'une possible catastrophe climatique ; mais là aussi, leur nombre reste encore modeste, tout au plus une dizaine entre 1969 et 1975. Par contre ceux qui étaient partis peu de temps avant ne sont pas revenus, à l'exception des chefs de famille. Cette lecture de départs importants au début des années 70 ne serait-elle pas celle vue de France, en liaison directe avec la crise et à l'apparition d'un chômage plus important. Par contre à la lecture des dates de plus forts départs, des corrélations sont possibles avec les événements politiques, tant en Afrique qu'en France. Les pourcentages de départ les plus importants correspondent aux périodes troubles en Afrique, les indépendances, la révolution du début des années 90 au Mali, et en France aux périodes électorales dont celle de 1981 et à la régulation des sans-papiers installés en France avant 1980.

A partir des enquêtes effectuées au Sénégal (Robin Nelly (Responsable du programme), et al., 2000), il a été constaté que 8 personnes sur 10 ont connu une migration interne et/ou internationale. Parmi cette population, une personne sur quatre est partie depuis 1992. De nouvelles pratiques migratoires ont été constatées : elles conduisent à la recomposition du champ migratoire. Il se caractérise tout d'abord par un élargissement des zones de départ. La moyenne vallée du fleuve Sénégal n'est plus la seule région à connaître d'importantes migrations. La capitale Dakar est de plus en plus une région d'émigration et de transit, elle combine les migrations anciennes et les migrations récentes. La communauté rurale de Touba, centre religieux du mouridisme, est devenue la région d'émigration internationale récente, mais aussi d'immigration et d'installation des familles mourides. Une autre remarque concerne les destinations ; elles sont devenues de proximité ou fortement polarisées en direction de l'Italie.

En 1990, et à partir des données statistiques de l'Union Européenne, les résidents étrangers originaires de l'Afrique de l'Ouest et séjournant en Europe étaient un peu moins de 300 000. La distribution de ces migrations par pays d'origine (figure N°2) traduisait l'importance des variations entre nationalités. Un pays se détachait, le Sénégal, avec un peu plus de 70 000 émigrés, suivi par le Ghana (52 289 migrants recensés). Les migrants d'un autre ensemble de pays, dont les nombres s'échelonnaient de 30 à 40 000, séjournaient dans des pays européens bien identifiés ces flux migratoires étaient effectivement "empreints du passé" (Robin Nelly, 1992, p. 8). Ainsi, la quasi-totalité des Maliens recensés en Europe était en France, tout comme près de 90 % des Mauritaniens et plus de 60 % des Sénégalais. Un phénomène similaire était observable pour les migrants issus du Nigéria et du Ghana, qui se dirigeaient en priorité vers la Grande-Bretagne et ceux du Cap -Vert allant vers le Portugal (plus de 70 %). Un dernier groupe était formé d'une diversité de pays de l'Afrique de l'Ouest, aux effectifs bien moindres.

En France, pour ce qui a trait aux stocks de populations originaires de trois pays de l'Afrique de l'Ouest, nous disposons d'informations en provenance de différents organismes (services statistiques, Ministère de l'Intérieur, consulats). Bien évidemment, aucun de ces organismes ne s'accorde sur ce dénombrement. Pour l'INSEE et à partir des recensements de la population, les Sénégalais, Maliens et Mauritaniens seraient en 1990 respectivement au nombre de 43 692, 37 693 et 6 632 ; les évolutions récentes signifiant l'importance croissante de cette destination pour ceux du fleuve Sénégal.

Il est couramment admis que durant les années 90, le nombre des migrants originaires de ces trois pays de l'Afrique de l'Ouest a connu une forte augmentation. Mais, même si l'on propose de multiplier ces chiffres par trois, ce qui serait des plus excessifs, ces migrants restent une minorité face à la totalité des étrangers en France et en Europe. De façon similaire, vue à partir des pays de départs, cette destination n'est pas la plus importante. Comment dans ces conditions expliquer l'importance qu'ils occupent dans le débat politique ? Leurs implications tant dans leur pays d'origine que dans les pays d'installation, expliquent certainement en partie le fait que les projecteurs de l'actualité pointent les particularités de cette migration internationale de travail.

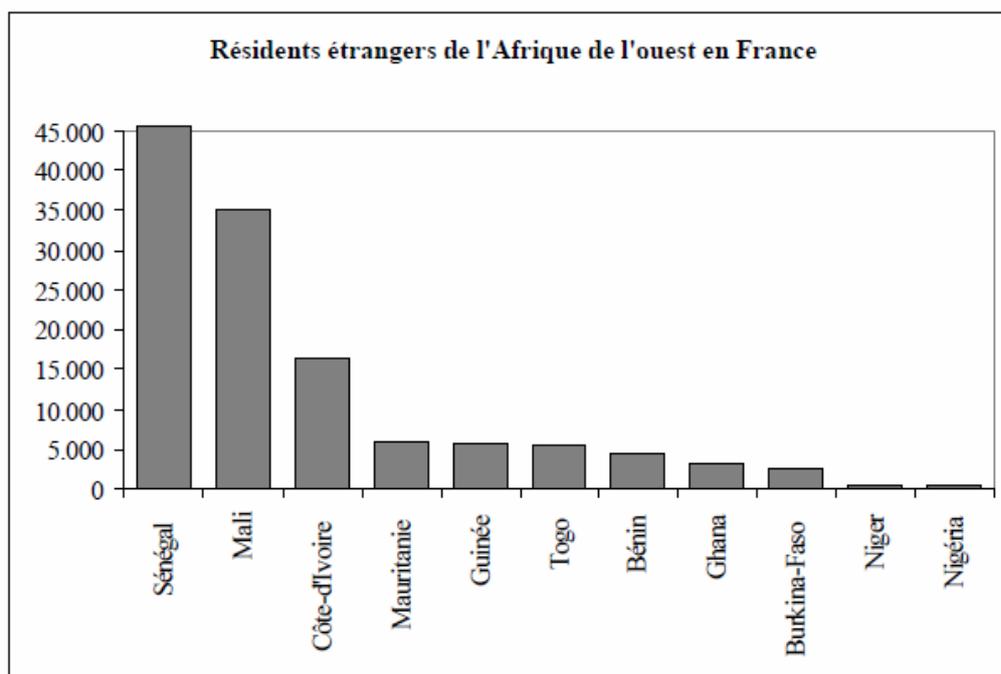
L'espace relationnel d'un migrant est à l'image de son espace géographique, il est fait de composantes multiples dont la pratique produit des habitudes. Ainsi la circulation migratoire est faite de fidélités, perçues dans certains cas comme reflet de la vitalité d'un groupe de jeunes, d'un village, d'une région ou d'une ethnie. Mais dans la mesure où le voyage a ouvert les espaces de références (spatiaux et relationnels), il se trouve confiné dans de nouvelles limites, celles des pratiques des faits migratoires, celles du bassin du fleuve Sénégal et de ses villages, de la France et de ses foyers pour travailleurs immigrés. Ces nouvelles limites sont aussi le produit de certaines règles, codifiant les comportements humains, les pratiques relationnelles, le système partagé des

valeurs sociales, morales et religieuses. Pour exister ailleurs, le candidat à la migration est dans l'obligation de maintenir des relations étroites avec son lieu de départ ; celui-ci devient alors garant d'un possible succès de son voyage, vecteur et promoteur de cet espace migratoire. C'est dans ce cadre que les aspects positifs et négatifs deviennent, par la mise en scène relationnelle de lieux, de nouvelles contraintes mais aussi des opportunités dans l'attachement aux filières construites.

Tableau N°1 : Recensements des Maliens, Mauritaniens et Sénégalais de France :

	1962	1968	1975	1982	1990
Maliens			12.530	24.248	37.693
Mauritaniens			5.415	5.232	6.632
Sénégalais			14.920	33.336	43.692
Total			32.865	62.716	88.017
Total étranger				3.680.100	3.600.000

Figure N°2 : Migrants originaires de l'Afrique de l'ouest résidents en Europe – 1990



Source : Provisional Data, Eurostat, 1992, citée par N. Robin, 1992

Pays d'accueil : Belgique, Danemark, Allemagne (RFA+RDA), Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Grande-Bretagne (GB : 1989. Aucun immigré d'Afrique de l'ouest recensé en Irlande. Statistiques de la Grèce non disponibles)

Migration de travail et développement en Afrique

Les migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest, même lorsqu'ils s'installent de façon durable dans leur pays d'accueil non seulement maintiennent des relations étroites avec leur pays d'origine mais s'ingénient de plus à vouloir le développer. Démarches altruistes ? Il n'en est rien. Les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs initiés de l'étranger sont en réalité une nécessité pour modifier les rapports qu'entretient le migrant avec sa famille d'origine. Les premiers projets de migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest remontent à plus de trente ans ; aujourd'hui leur nombre dépasse plusieurs centaines de réalisations, On aurait pu penser que la fermeture des frontières des pays d'Europe à l'encontre de ceux du Sud allait fragiliser ces investissements, les candidats au départ ne pouvant plus rejoindre ceux de leur village en migration et contribuer eux aussi aux aménagements sociaux, d'infrastructures et productifs. Tel n'a pas été le cas, c'est même le phénomène inverse qui s'est produit. La fermeture des frontières a multiplié les flux (pris ici au sens le plus large) entre la vallée du fleuve Sénégal et les pays d'installation de ceux qui l'ont quittée. Tout au plus les pays d'accueil se sont-ils diversifiés, et ce facteur a complexifié les réalisations pensées de l'étranger par des enfants de ces villages sahéliens. Ces migrants, véritables "faiseurs d'espace" aux territoires de vie éclatés, ont tout de même un parcours remarquable : ruraux, ils sont devenus des urbains qui investissent dans leur campagne et pour un intérêt personnel mais aussi communautaire. De ce point de vue, même minoritaire, ils ont tenté de devenir des bâtisseurs pour recomposer les territoires de vie qu'ils avaient quittés.

Équation des migrations de travail

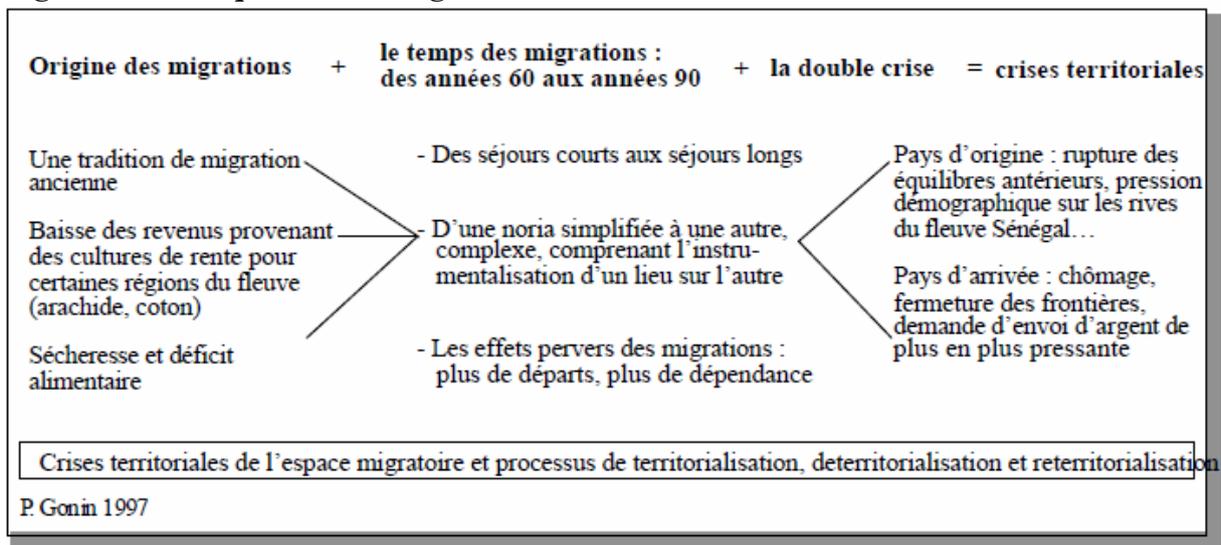
Ceux qui ont migré à l'origine étaient donc de jeunes hommes, célibataires qui ont cherché par des séjours courts à épargner pour envoyer de l'argent à leur famille (la raison de leur départ), s'assurer un pécule personnel et faire état lors de leur retour des réussites du voyage entrepris. Certains ont duré en migration, se sont mariés, ont eu des enfants en Afrique, voire en France si ils ont souhaité et pu bénéficier du regroupement familial ; d'autres sont retournés s'installer au village. La présence en France est donc affaire individuelle mais aussi gestion collective, celle du niveau familial, celle correspondant au village. La durée en migration dépend d'un équilibre précaire entre choix individuels et contraintes collectives. Des facteurs externes vont alors venir modifier le système de gestion des flux.

Dans ce champ migratoire la rupture sera double, l'une s'inscrit dans la pays d'origine, l'autre dans le pays d'arrivée. La nécessité pour le migrant de gérer sa double territorialité l'oblige à penser leur articulation pour répondre à cette double crise (figure N°3). Cette nécessité est apparue progressivement et a impliqué une lente évolution des mentalités mais aussi des modes de représentation des espaces vécus.

Dans les années 60 et pour un pays comme la France, si les conditions de travail étaient particulièrement pénibles, il était par contre relativement facile pour un migrant de l'Afrique de l'Ouest de trouver du travail. Un séjour court suffisait à remplir les conditions pour une épargne conséquente et suffisante. Cette situation va progressivement être remise en cause par une réglementation de circulation aboutissant à la suspension de l'immigration (1974) et à la fermeture des frontières. A cette entrave à une certaine liberté de circulation est venue s'ajouter une plus grande difficulté à trouver du travail, ce qui limita aussi les possibilités d'une grande mobilité de ceux du Sud. Les conditions de séjour dans un pays européen sont devenues plus difficiles et aléatoires. La durée à l'étranger sera fonction des objectifs fixés individuellement par celui qui a migré, et collectivement par ceux qui sont restés en Afrique (familles, villageois ...). Les migrants bénéficiant d'une carte de séjour et d'un travail vont devoir prolonger leur séjour, ce qui les oblige

à penser d'autres formes d'insertion dans le pays d'installation. Pour maintenir leur identité spécifique, ces migrants vont ainsi investir dans leur pays d'origine. Dans ce contexte, ne peut-on pas émettre l'hypothèse que les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs sont aussi facteurs d'insertion positive en France et contribuent à l'émergence d'une nouvelle identité transnationale ? L'autre crise correspond à celle que traversent au même moment les villages d'origine.

Figure N°3 : L'équation des migrations de travail, des années 60 aux années 90



Ces villages vivent au rythme des migrations, des aller et retour de leurs membres, de l'attente du mandat ou de la lettre contenant l'argent apporté par un des leurs. Globalement les conditions climatiques ne se sont pas améliorées durant près de vingt ans, et même si les pluies sont redevenues suffisantes, leur irrégularité et l'intensité des averses continuent à dégrader les sols. Mais fait plus grave, la force de travail disponible pour les travaux agricoles a diminué, le système antérieur répartissant travaux collectifs et travaux individuels sur chaque champ a largement été remis en cause, les plus jeunes, aux dires des plus anciens, n'ont plus d'ardeur au travail. Durant les séjours courts, les vacances de ceux qui viennent des pays du Nord, une incompréhension s'installe.

Les anciens ne comprennent pas le comportement de leurs enfants, devenus aux yeux de certains d'entre eux des "toubabs". Si leur peau est toujours noire, l'intérieur se serait "blanchi". Comme les "blancs", tout en se reposant, ils donnent un avis sur tout, prodigent des conseils, ordonnent même dans certains cas, faisant fi de toutes les règles minimales régissant les relations entre personnes de castes ou d'âges différents. L'apparition de ces comportements se date avec précision : les années 70. Certains migrants arrêtent leurs dates de "vacances" en fonction des tâches agricoles au village et des conditions climatiques : les mois de janvier et février, secs, sont préférables à la saison des pluies, période de labour et de travaux des champs intensifs. Or durant ces séjours, ils constatent l'absence de changement notable par rapport à l'époque où ils étaient encore présents ; ainsi, malgré le fait que la sécheresse ait diminué d'intensité, les greniers ne sont plus suffisamment remplis.

Cette double crise implique donc une durée plus longue en migration pour ceux qui disposent d'une carte de séjour et d'un travail régulier. Mais elle va aussi profondément modifier les comportements au sein de cette circulation migratoire, notamment ceux des futurs candidats au départ, de ceux qui doivent durer à l'étranger, ainsi que la nature des relations entre les pays d'installation et les pays d'origine. Enfin elle oblige à redéfinir les projets migratoires des uns et

des autres, des villageois, de ceux qui se sont installés dans les villes africaines ou de ceux qui durent en Europe. Cette double crise débouche donc sur une troisième crise, dont les rapports aux différents territoires de vie de cet espace migratoire constituent le cœur. Choix individuels et décisions collectives s'entrechoquent pour reconstruire de nouvelles territorialités, la réponse à cette double crise profonde, complexe, aux multiples facettes passant par la redéfinition des objectifs de vie dans chacun de ces territoires.

Une première réponse à cette crise territoriale est perceptible dans l'augmentation des demandes de regroupement familial, ce qui pourrait signifier à terme la fin de cet espace migratoire. Cette pratique est le fait d'une deuxième ou troisième génération de migrants, et a provoqué la constitution d'une catégorie jusqu'alors inconnue dans ce procès migratoire, celle dite des enfants de la seconde génération. Les quelques travaux consacrés à ce champ spécifique sont récents¹¹. Les analyses sont surtout proposées à partir des pays d'installation, et on ne dispose pas encore d'une réelle mesure des intentions de s'engager sur cette voie pour ceux qui sont mariés, et vivent seuls en migration depuis dix ou vingt ans. De plus cette transformation importante de la circulation migratoire est-elle abordée à partir du pays de départ ? Très peu d'informations sont disponibles sur ce que pensent les chefs de famille restés en Afrique, ou les épouses susceptibles de partir rejoindre leurs maris en migration. Par contre, nous savons que le regroupement familial n'implique pas l'abandon de la communauté villageoise en migration, que ces familles, et tout particulièrement les hommes, participent à ses réunions et contribuent aux investissements sociaux, d'infrastructures et productifs. Nous savons aussi que quelques femmes s'engagent dans des formes de regroupement des femmes migrantes de leur village, où elles abordent aussi à leur manière la question du rapport au village.

La deuxième réponse se concrétise par les projets collectifs et d'intérêts villageois ; elle est aussi conséquence des difficultés pour satisfaire les conditions permettant le regroupement familial. Les migrants vont chercher à donner un autre contenu à leur séjour à l'étranger, il n'est plus uniquement lieu où l'on se procure du numéraire mais aussi lieu d'acquisition de connaissances et de nouveaux savoir-faire. Cette réponse obligera à pénétrer en profondeur les sociétés des pays d'installation et d'origine et à ne plus se suffire d'une utilisation des avantages que chaque espace procurait. Les projets initiés par les migrants sont à analyser dans ce contexte, où les objectifs sont devenus la réappropriation de l'espace de départ : les villages, ce qui ne signifie pas pour autant une décision de retour et de réinsertion dans le pays d'origine.

Stratégies d'épargne et investissement collectifs

Lorsque qu'une personne décide de partir, elle est confrontée à la nécessité d'épargner pour réaliser son projet migratoire. Dans bien des situations, ces candidats à la migration ne disposent pas de l'argent nécessaire à la concrétisation de leur projet. Ils vont devoir déployer une stratégie d'emprunt et d'épargne qui risque de les endetter pour de nombreuses années. En prenant cette décision, le migrant contracte une "double dette" (Daum Christophe, et al., 1988) qui comprend le prix du voyage mais également l'envoi obligé d'argent à la famille pour compenser la diminution de la force de travail au sein du collectif de travail familial. En plus de cette première épargne obligée, le migrant va aussi chercher à se constituer un pécule personnel pour satisfaire ses propres besoins, voire pour payer la dot de son mariage, et préparer son retour dans son pays. La troisième épargne, elle aussi obligatoire, est liée à son séjour à l'étranger. Il est rendu possible grâce aux solidarités et à l'entraide des autres migrants, originaires du même village, de la même

¹¹ Voir entre autres les ouvrages de (Nicollet Albert, 1992 ; Poiret Christian, 1996 ; Timera Mahamet, 1996)

région ou d'un même pays. Il se doit donc, pour réussir son installation en migration, de contribuer à la vie associative reconstruite en migration. Pour ceux venus du fleuve, puis d'autres régions avoisinantes, l'adhésion à ces "villages-bis", et plus récemment à des "communes-bis" dans les pays d'Europe, le contraint à cotiser à leurs caisses d'entraide et de solidarité. La dernière épargne du migrant est sa libre adhésion aux financements des projets de développement du pays d'origine.

Les premiers travaux faisant état de la réalisation de projets collectifs de la part de migrants remontent au début des années 80. Il est d'abord le fait d'une petite équipe qui du Mali, va rapporter l'importance de ce phénomène pour la haute vallée du fleuve Sénégal, non pas du point de vue de son ampleur, mais de par l'originalité des formes d'organisation que ces réalisations ont engendrées (Baliq H., et al., 1983). L'importance des transferts financiers était connue dans la mesure où l'étude BIAO/BECIS de juillet 1982 avait estimé à 10 milliards de francs maliens les sommes venant irriguer la région de Kayes, somme qui à cette époque correspondait au 1/8ème du budget de l'État malien. Quelques retours de travailleurs immigrés avaient déjà eu lieu, ils s'inscrivaient dans le cadre de la politique formation/réinsertion gérée alors par la Caisse Centrale de Coopération Économique française. Une autre équipe s'engage sur l'analyse des flux migratoires entre la France et la haute vallée du même fleuve (Condé J. et Diagne P. S., 1983 ; Condé J. et Fleury-Brousse M., 1983), elle est en quelque sorte le pendant de la première, sans que de réelles articulations aient été pensées entre elles. Deux approches distinctes donc, qui ne mettent pas en relation pays de départ et pays d'arrivée du point de vue des conséquences de cette circulation migratoire pour ce qui concerne l'impact des investissements collectifs. C'est pour répondre à cette interrogation qu'une équipe de recherche composée y compris de migrants impliqués dans ces réalisations est proposée au CNRS en 1984 (Charconnet Jean, et al., 1986 ; Daum Christophe, et al., 1988). Parallèlement une ONG largement impliquée dans ces réalisations décide d'engager une réflexion sur la "Capitalisation-recherche-restitution de l'expérience du GRDR pour la problématique "migration-formation développement", soutenue par la Fondation pour le progrès de l'homme, elle donnera lieu, entre autres, à la publication d'un livre (Lavigne-Delville Philippe, 1991).

En 1988 nous avons rendu compte du travail effectué dans le cadre de l'ATP/CNRS. Les enquêtes avaient couvert une vingtaine de foyers de la région parisienne et deux à Rouen. En Afrique, quarante-six villages avaient été visités au Mali et au Sénégal, ce qui représentait une population de 60 000 personnes dont plus de 15% étaient en migration. Dans ce cadre nous avons recensé une soixantaine d'intentions et de réalisations de projets émigrés, certains d'entre eux regroupant déjà plusieurs villages. L'analyse de ce corpus s'est alors faite d'un double point de vue ; dans un premier temps, l'accent a été mis sur le processus d'émergence et les conditions de réalisation de ces projets : date où l'initiative est proposée, formes d'organisation mises en place, durée nécessaire à son élaboration, dont le temps consacré à s'assurer l'accord du village, modalités de sa gestion. Dans un second temps, une classification des réalisations a été suggérée à partir de la nature du projet, six regroupements étant proposés : les coopératives d'achat (six réalisations connues, deux en cours), les projets éducatifs et les constructions d'écoles (respectivement 5 et 2), les projets santé avec les pharmacies villageoises, les dispensaires, les maternités et même un projet d'hôpital de brousse (16 et 5), les projets agricoles dont tout particulièrement les périmètres irrigués (18 et 6), les projets intégrés, c'est à dire plusieurs secteurs d'intervention dont un important programme de formation en direction de la population villageoise (8 et 3).

Dans la continuité de ce travail, l'Institut Panos (France) proposait quelques temps plus tard un travail permettant de conforter les hypothèses proposées alors, et surtout une première

quantification des réalisations des communautés villageoises en migration (Institut Panos, 1992). Dans cette étude, sur les 400 associations d'émigrés recensées, 105 ont été enquêtées et 98 villages visités. Le résultat est très instructif : il s'avère que 4 émigrés sur 5 étaient adhérents de ces associations, dont bon nombre se dénommaient alors "de développement", et qu'ils cotisaient en moyenne 200 francs par an. Sur la base des 105 associations rencontrées, ce qui correspondait à une population totale de plus de 23 000 émigrés pour une population villageoise de plus de 400 000 personnes, 346 réalisations ont été classées en huit domaines : culturel (dont les mosquées et les écoles coraniques, soit 11,8% de l'échantillon), agriculture (6,9%), santé (20,2%), éducation (15,9%), consommation (dont les groupements d'achat, 17,9%), eau (domaine important mais aux objectifs des plus variables, 16,4%), associations (promotion, fonctionnement, formation..., 6%) et services (dont principalement les bureaux de poste au Sénégal, 4,6%). La réalisation la plus ancienne remonte à 1956, mais la majorité d'entre elles sont nées après 1987, et elles ont nécessité un investissement financier d'un montant total de 44 millions de francs français dont 38 ont été financés par les émigrés. A titre d'exemple examinons l'expérience des groupements d'achat.

Depuis les premières réalisations des années 70, les groupements d'achat ont continué à se multiplier dans cette zone historique des migrations de l'Afrique de l'ouest. Ce type d'initiative permet d'illustrer les raisons pour lesquelles ces investissements sont apparus nécessaires et indispensables aux yeux de ceux qui étaient installés en France. En partant à l'étranger, le candidat à la migration s'engage à envoyer de l'argent à sa famille, car c'est aussi pour faire face aux besoins de celle-ci qu'il était parti. Les décisions prises par les pays d'Europe de fermer les frontières à toute nouvelle arrivée d'un membre de sa famille obligent le migrant à durer, voire à s'installer pour un séjour long, loin des siens. Lors de ses retours au village, il a pu constater que globalement les raisons qui l'avaient incité à partir perdurent. Par ailleurs il est dans l'impossibilité de contrôler l'usage fait de l'argent qu'il envoie tous les mois. Sa place dans la hiérarchie sociale lui interdit d'imposer les usages faits de son argent. Malgré le fait qu'il n'appartient plus à la catégorie des jeunes, il se doit de respecter les décisions prises par le chef, plus âgé que lui, de la famille élargie, qui peut aussi comprendre son épouse et ses enfants. Les migrants installés en France et originaires d'un même village, vont donc installer une stratégie de contournement de ces contraintes en cherchant à ne plus dépendre des rapports familiaux et individuels entre aînés et cadets d'une même famille. Le "village-bis" va permettre ce contournement, et collectivement ils vont financer le premier stock du magasin tout en demandant aux villageois de contribuer à ce projet par la construction du bâtiment, la gestion du magasin et le renouvellement des stocks grâce à la vente des produits. Pour les biens de première nécessité, comme la nourriture, l'argent n'est plus envoyé aux chefs de la famille, mais il est transmis aux correspondants du gestionnaire du groupement d'achat installés en France et qu'ils ont choisi. Les produits achetés en France par le migrant sont mis à la disposition de la famille au village. L'avis de mise à disposition est transmis par téléphone, télécopie voire même par la radio rurale de Kayes qui émet sur les ondes les messages personnels. Ainsi un sac de riz ou de mil peut être payé en France et livré dans un temps record à la famille !

Radio diffusion, messages d'Afrique et "village planétaire"

"S'il est vrai que la pluie arrose la campagne pour les paysans, que l'herbe pousse sur la terre pour les bergers, que l'eau coule dans les fleuves pour les pêcheurs, alors la radio rurale de Kayes, elle aussi transmet pour vous paysans, bergers, et pêcheurs". C'est avec cet extrait d'une chanson de Siriman Sissoko, un griot Khassonké qui chante les louanges des réalisations en cours et au service du développement, que la Radio Rurale de Kayes introduit ses programmes. Son champ radiophonique n'est pas que de l'espace de départ, il appartient aussi au monde de la circulation migratoire.

En France les initiatives se sont multipliées pour faire de cette radio un outil pour l'échange entre cultures, la diffusion d'informations et le soutien aux initiatives de mises en relation entre ce qui se fait en France et dans la région de Kayes.

L'espace migratoire est bien double : à partir des lieux de départ, les informations et les témoignages, ainsi que des émissions de formation, circulent. Dans les lieux d'arrivée, le soutien à la radio s'organise, des émissions produites en France sont régulièrement émises sur les ondes, qui permettent entre autres d'informer les villageois sur la situation actuelle de l'immigration. Par ailleurs des "Sunka Yinbé" ou "Causeries de nuit" sont organisées en France par l'Association pour la solidarité Franco-Malienne, durant lesquelles chanteurs, danseurs et percussionnistes présentent des spectacles en soutien à la Radio Rurale de Kayes. Quant aux émissions produites à Kayes, elles sont diffusées par Paris Plurielle. D'autres projets sont en cours de réalisation, notamment à l'initiative de Radio Canal Sambre, qui, avec le soutien du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, participe au développement des actions portées par la Radio Rurale de Kayes, en proposant un suivi technique, un complément de formation, voire même la radiodiffusion d'émission en français pour les enseignants des écoles fondamentales perdus dans leur village et n'ayant pas souvent l'occasion de se déplacer pour parfaire leur formation pédagogique. Quant à l'Association Les Amis du Village Planétaire, elle se propose d'être le relais des messages à la famille, au village, aux associations ou coopératives par la mise à disposition d'un fax permettant de faire parvenir les messages à la radio.

Là encore, l'histoire de cette radio est révélatrice des profondes transformations que connaissent tant la région de Kayes que son espace migratoire. Elle est un des instruments disponibles d'information, de formation, d'éducation et de sensibilisation en direction de la population rurale. Explicitement tournée vers des intentions de développement, elle a vu le jour dans le cadre des accords de coopération entre le Mali et l'Italie. Imaginées en 1987 par deux ONG italiennes, Terra Nuova et Gao-Cooperazione Internazionale, les émissions ont débuté le 1er août 1988. Les documents de l'Association des radios diffuseurs de Kayes pour le développement rural rapportent les deux phases de son évolution. A l'origine de sa création, l'ONG Gao accorde une place prépondérante aux actions de communication dans un objectif de désenclavement et de soutien aux actions de développement. Dans ce cadre les paysans sont des "sujets actifs du processus de communication et non (de) simples récepteurs", et c'est à ce titre qu'il est proposé comme slogan à la campagne de lancement "une radio pour et par les paysans". Emettant sur une zone comprenant près de 400 villages, où l'action des migrants est importante, il est proposé de soutenir les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs en rompant le silence qui les entoure. Mais l'appui financier de la coopération italienne à cette radio prenant fin en février 1989, les associations de développement de cette zone décident de renforcer leur soutien à la radio, et parmi elles, quelques-unes constituent un Comité de gestion dès septembre 1989. Une nouvelle association voit le jour en mai 1992 (ARKDR) ; composée de quinze associations ou ONG de la région de Kayes, elle bénéficie de l'appui de différentes collectivités territoriales françaises et d'ONG de solidarité franco-malienne.

Disposant actuellement d'une dizaine de salariés, la Radio Rurale de Kayes avait déjà en février 1995 produit 7 816 émissions d'une quinzaine de minutes chacune¹², toutes en langues locales. Mais le fait certainement le plus remarquable est de constater la très forte implication des associations de développement intervillageois dans cet outil. Parmi les membres du Conseil d'Administration, on retrouve bon nombre d'anciens migrants, qui pour certains se sont connus

¹² Secteur socio-économique : 2 710, secteur socio-culturel : 2 046, secteur santé : 928, secteur Alphabétisation : 2 132 émissions

en France, ont suivi les mêmes formations, et ont voulu faire de cette radio un instrument majeur du développement de leur région. Très écoutée par la population, elle intervient directement pour le désenclavement. Elle remplace le téléphone qui fait défaut, pallie aux carences des services postaux, met en contact quasi instantanément ceux qui utilisent son service de messagerie. Son efficacité est remarquable ; j'ai pu à plusieurs reprises utiliser ses services pour annoncer les déplacements que j'avais à effectuer, et les réunions proposées avec des responsables villageois ont ainsi toujours pu se tenir dans de très bonnes conditions.

Ainsi parmi les milliers de messages qu'elle répercute, la sélection de 100 messages pour 250 diffusions sur une période de quelques jours en août 1997 nous révèle l'utilisation faite de cette messagerie :

Tableau N°2 : La Radio Rurale de Kayes et ses messages

Messages en provenance du Mali		
Personnels	48	
Avis de vol		5
Avis de décès		21
Nouvelles à la famille, avis de recherche		22
Collectifs	46	
Associations nouvelles et traditionnelles, ONG		24
Secteur privé		5
Services déconcentrés de l'État		8
Services Publics		9
Messages venant d'ailleurs (France et autres pays d'Afrique)		
Personnels	5	5
Collectif (ONG)	1	1
Total	100	100

Au-delà d'un simple décompte ordonné des messages, cet "inventaire à la Prévert" indique bien, quand on examine le contenu et les émetteurs de ceux-ci, le rôle essentiel de cette radio : maintien du lien social par delà les distances par l'annonce de mariages, de décès ou de maladies ; organisation des initiatives de développement par la convocation des réunions de tout type ; information des populations locales par les diverses administrations ... Ainsi, après avoir interrompu la fourniture d'électricité le temps de changer la pompe d'injection, puis le temps de la tester, l'EDM n'oublie pas de rappeler à ses abonnés qu'ils doivent payer leurs factures ; quant au Gouvernorat, il va même jusqu'à profiter de l'existence de la radio pour convoquer le gouverneur lui-même à une réunion, à moins qu'il ne s'agisse de faire savoir aux autres participants que celui-ci sera présent.

Ce service offert par la radio rurale est largement utilisé par les populations locales ainsi que par les différentes formes d'organisations collectives, et semble l'être beaucoup moins par ceux qui se situent hors de cette région. Mais les dates retenues, le nombre réduit de messages analysés ne permet pas de conclure à une désaffection de la part de ceux de l'extérieur. Il est par contre intéressant d'analyser les contenus des messages et l'origine de ceux qui les émettent.

Les messages personnels se répartissent en deux grandes catégories, les avis de décès et les nouvelles transmises à la famille. Cette catégorie hétérogène regroupe les messages annonçant déplacements, hospitalisations, demandes d'envois d'argent, avis de recherche de personnes ou d'animaux, souhaits de rencontre entre personnes dont l'appel aux services de marabouts.

Les messages collectifs se divisent eux aussi en deux grands secteurs : tout d'abord celui du monde des associations, nouvelles mais aussi traditionnelles, et des ONG maliennes et étrangères. Sur 24 messages, 7 émanent de structures étrangères et tout particulièrement d'une ONG

française très implantée dans cette région, 15 d'ONG maliennes dont les Associations de développement, 2 d'associations traditionnelles. L'autre secteur correspond aux services publics, au gouvernorat et à ses directions, qui utilisent aussi ce mode de communication. Les messages des associations et des services déconcentrés de l'Etat ont des contenus relativement similaires : on y fait surtout part des réunions ou de la venue d'une délégation. Quant aux services publics, ils utilisent la radio pour annoncer des coupures de courant, des délestages, des pannes mais aussi pour rappeler aux usagers qu'ils doivent payer leurs arriérés de facture.

Il est particulièrement difficile de quantifier toutes les initiatives portées ou soutenues par des migrants originaires de cette région installés en Europe. Les migrants en France, qui pour une grande majorité y vivent depuis plus de dix à vingt ans, et pratiquent régulièrement des va-et-vient entre leur pays d'installation et leur pays d'origine, pointent avec pertinence le principal obstacle au développement : l'enclavement de la région de Kayes. Et de proposer un aéroport international à Kayes, un réseau routier national et international et la navigabilité du fleuve. De même, conscients du rôle qu'ils ont joué pour le maintien et le développement des services publics, ils demandent à l'État de reprendre à son compte ces investissements indispensables à la survie des populations, à leur bien-être, et au fondement de tout développement : une réelle politique d'éducation et de formation. En dernier lieu ils s'élèvent contre les "tracasseries administratives, douanières et policières".

De fait les principales revendications sont du domaine de la circulation migratoire pour en faciliter la fluidité, et à terme réorienter les investissements dans le domaine de la production. Mais parmi les nombreuses contributions des associations de ressortissants maliens en France, celle de l'Association de Développement du Cercle de Yélimané est une des plus impressionnantes (tableau N° 3. Les migrants des quelques 96 villages de ce cercle ont investi pendant les quinze dernières années plus de huit milliards de francs CFA pour une population totale évaluée en 1996 à 137 000 habitants. Au nombre de plus de 15 000, ils sont plus de 10% à vivre à l'étranger, dont une très grande majorité en France, et tout particulièrement dans la région parisienne et surtout à Montreuil.

Tableau N°3 : Les réalisations des migrants de France du cercle de Yélimané (République du Mali)

Projets	Réalisés	En cours	Prévus	Total
Dispensaire	11	1	10	22
Maternité	9	0	3	12
Logements	45	4	7	56
Pharmacie	12	2	8	22
Ambulance	2	0	0	2
Puits ou forages	180	12	11	193
Château d'eau	5	0	4	9
Nombre de classes	70	6	24	100
Médorsa	14	1	1	16
Coopérative	20	2	0	22
Mosquée	43	2	2	47
Adduction d'eau	1	1	0	2
Bibliothèque	1	0	1	2
Télécommunication	1	0	0	1
Barrage	7	2	4	13
Nombre d'adhérents	8888			
Coût total (en frs CFA)	7.142.500.055	682.805.800	821.040.000	8.471.651.710

Source : Commission des Associations Maliennes en France, 1997. "Contribution des Associations maliennes en France à la Table-ronde", Paris, janvier.

La répartition des 421 réalisations est révélatrice des préoccupations de ces hommes partis depuis de nombreuses années de leur village, elle confirme aussi les stratégies mises en place à partir de la France. La construction de mosquées a indéniablement joué un rôle majeur dans ces investissements sociaux, d'infrastructures et productifs, mais en nombre de réalisations, les préoccupations concernant l'eau et l'éducation l'emportent largement.

Effectivement, à la lecture de ce tableau et de cette carte, on peut estimer que les réalisations ont été conduites dans le désordre, que la rivalité entre villages "bis" explique aussi cette multiplication d'initiatives, tous voulant pour le prestige de leur propre village avoir "leur" dispensaire, "leur" maternité ou "leur" école. C'est là une des formes possibles de la diffusion. Mais une tout autre lecture de cette prolifération est possible. L'état déplorable des voies de communication conforte ce besoin de disposer à proximité de services de santé, les migrants mesurant la démission de l'État en la matière, autant que l'intérêt d'un bon service de santé, (ils y ont accès en France), et ayant le sentiment que leur absence est aussi responsable des malheurs possibles et qui surviennent au village. Ce sentiment de culpabilité est tout à fait réel, il a bien incité des communautés villageoises en France à construire des dispensaires et des écoles. Mais depuis les premières réalisations, des progrès significatifs sont aussi à mettre à l'actif de ces entrepreneurs qui, inlassablement, se réunissent, discutent, cotisent, cherchent à prendre des contacts avec des ONG et font.

On peut espérer que les toutes dernières associations créées en France confortent les évolutions de ces dernières années, après les initiatives intervillageoises, on voit apparaître des associations regroupant des migrants originaires de groupes de villages ayant donné naissance, grâce à la décentralisation, à des communes. Mais parallèlement à ce mouvement, d'autres initiatives prennent forme, elles s'expriment par des intentions de recentrage des investissements des Maliens de l'extérieur sur leurs villages d'origine. Les découpages multiples, ceux qui ont été conçus en migrations et ceux qui sont le produit de la décentralisation, finissent par obscurcir les perspectives de développement. A qui confier son épargne ? Face à la multiplicité des découpages, il est aisé de comprendre ce retour à la maille la plus fine, celle de la proximité, de la famille et des instances de décisions traditionnelles.

Évolutions récentes et tendances pour l'avenir

L'enjeu pour ces migrants originaires de l'Afrique de l'ouest et engagés dans la réalisation de projets d'intérêt collectif et de maintenance sociale a été durant la décennie 90 de revendiquer un statut particulier en migration. Ils ont sollicité les pouvoirs publics français et espéré la reconnaissance de leurs actions en direction de leurs villages et pays d'origine. Ce statut particulier aurait pu prendre le nom de "migrant-développeur" et ainsi faciliter leurs déplacements entre les différents lieux de cet espace circulaire. La réponse des pouvoirs politiques a été autre : elle s'est appelée "codéveloppement"¹³, sans qu'il y ait le moindre changement à leur situation en France. Les sommes allouées pour accompagner ce qui demeure une politique de reconduction aux frontières et d'incitation au départ demeurent dérisoires face aux besoins qu'impliquent ces projets. Parallèlement, ces migrants se sont investis dans les processus démocratiques en cours au Sénégal et au Mali. Mais leurs initiatives n'ont pas toujours été comprises par leurs gouvernements, par les Associations Villageoises de Développement qui se sont depuis quelques années multipliées dans cette région subsaharienne, voire même par d'anciens migrants de retour dans leur pays. De même ces migrants engagés dans des investissements pour leurs villages

¹³ Sami Naïr, 1997, *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*, Paris, Mission interministérielle "Migrations/Codéveloppement", Ministère des affaires étrangères, 10 décembre, 28 p.

d'origine doivent faire face à de nouvelles sollicitations, non plus uniquement de la part des plus anciens des villages, mais de nouveaux élus des communes rurales et urbaines ; cette demande concernant principalement l'envoi d'argent pour contribuer aux plans de développement imaginés sur place par les pouvoirs publics, les élus et les acteurs locaux.

Ces initiatives pensées à l'étranger et pour les villages d'origine ont certes connu une diffusion spatiale importante et ne concernent plus l'unique région des trois frontières. Elles couvrent aussi d'autres zones et ne se cantonnent plus au seul bassin du fleuve Sénégal ou à la région d'implantation des Soninké. Cette diffusion s'est effectuée en amont et en aval de la moyenne et haute vallée du fleuve, au nord et au sud du cercle de Kayes. Elle s'est développée en tache d'huile et résulte de processus de mimétisme, où l'objectif a été d'imiter les villages voisins, y compris dans la concurrence. Parallèlement d'autres dynamiques sont en oeuvre, elles tentent de privilégier les synergies, les mises en relation d'acteurs et leurs concertations, tels sont en tout cas les objectifs du Réseau des associations pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal, créé depuis quelques années. Mais reconnaissons les difficultés que rencontrent ces migrants. Même si les initiatives de développement et les investissements sociaux, individuels ou collectifs, sont de plus en plus prises en compte par les acteurs locaux sénégalais ou maliens et les opérateurs du Nord dont les ONG, ils n'ont pas réussi à être reconnus dans cette fonction de "migrants-développeurs". Mais surtout, ces migrants ont vieilli ensemble en migration et ils rencontrent quelques difficultés à intéresser les plus jeunes qui les ont rejoint dernièrement. De même l'installation durable en migration les oblige à consacrer plus d'argent à leur vie et survie dans les pays d'arrivée. Les stratégies d'épargne ont dû s'adapter à de nouvelles données sociales et économiques (le regroupement familial, les enfants nés à l'étranger dont les plus grands sont aujourd'hui majeurs, l'accès à un travail rendu plus difficile à des personnes peu formées...). Enfin d'autres processus migratoires se mettent en place, d'autres voies ont été ouvertes, ce qui complexifie ce champ migratoire.

Le système migratoire ouest africain est en perpétuelle évolution, il n'est pas autonome des contextes socioéconomiques tant des régions et pays de départ que de ceux d'arrivée. Pour les migrants maliens, la filière classique des années 60 était celle qui, passant par le Sénégal, se terminait en France. A partir des années 80, les candidats au voyage se sont rendus directement dans le pays d'arrivée. On a pu constater quelque fois un changement de la ville étape, de Dakar à Abidjan, et dans ce cas, un des migrants s'est installé en Côte d'Ivoire, pour accueillir les autres qui se dirigeront à terme vers la France, car l'autre partie du réseau familial y vit. Les autres grandes destinations au départ du Mali sont le Congo d'une part et la Côte-d'Ivoire d'autre part. Il est significatif de relever l'absence d'informations concernant ceux qui sont partis dernièrement ; pourtant il y en a, mais les chefs de famille, très au fait de ce qui se passe en France, des expulsions, restent très discrets. Ils peuvent aussi être en attente de nouvelles et ne pas considérer que les plus jeunes sont en migration tant que la réussite du voyage et son corollaire, l'envoi d'argent, ne lui ont pas été confirmés. Les migrants sénégalais se différencient par leurs destinations vers des pays plus nombreux et plus souvent africains.

Ce système migratoire qui s'était simplifié dans les années 80 se recomplexifie. Il est rarement binaire et linéaire dans la relation entre pays de départ et pays d'arrivée. Les espaces de transit se multiplient et se diversifient tant au Sud qu'au Nord. Il semblerait qu'il n'y ait plus de règles en la matière mais des décisions prises par les candidats à la migration en fonction des opportunités de situation. Nelly Robin, tentant de discerner des profils multiples dont les destinations sont les pays frontaliers du sud Sahara à l'Afrique du nord, met en lumière des "espaces relais" pour l'essentiel en Afrique, des "espaces tremplins" dont l'Europe du sud (Espagne, Italie, Portugal), et

des "espaces carrefours" où les destinations dépendront des opportunités rencontrées sur place (Robin, N, 1995).

Le pays de destination le plus prisé ces dernières années par les candidats sénégalais à la migration internationale a été l'Italie. Cette présence sénégalaise dans ce pays remonte au début des années 80, après la fin de la régularisation des sans papiers en France, et la reconnaissance effective par les migrants de la fermeture des frontières. Elle a connu une forte augmentation à partir de 1988, lorsque le gouvernement italien a annoncé une possible régularisation des sans papiers. Cependant les changements de destination ne s'expliquent pas uniquement par des causes externes mais aussi par l'analyse des évolutions internes aux pays de départ. Pour comprendre les nouvelles dynamiques migratoires internationales, il faut d'abord s'intéresser aux migrations internes. Ainsi certaines régions subsahariennes sont devenues répulsives, alors que d'autres affichent une forte attractivité. Les rives du fleuve Sénégal font partie de cette première catégorie, les capitales nationales (Dakar et Bamako), les villes moyennes (Kayes par exemple et Touba) font partie quant à elles de la seconde. La concentration urbaine est de fait un facteur qui favorise les migrations internationales après avoir connu une migration interne. A titre d'exemple, on peut rappeler que 33% des Dakarois sont nés hors de cette région. Dans ce contexte d'urbanisation des villes subsahariennes, la commune de Touba présente un cas unique en son genre. Sa population est en très forte augmentation depuis le milieu des années 70.

Le recensement général de la population avait dénombré 138 000 habitants pour cette ville ayant encore le statut de communauté rurale. En 1999 la Direction de la Prévention et de la Statistique du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan estimait à 300 000 le nombre d'habitants de Touba, alors que les responsables locaux¹⁴ revendiquaient plus de 500 000 habitants et annonçaient le million pour les années à venir. Cette croissance "urbaine" a pour origine les migrations internes d'une population originaire du bassin arachidier. Cette capitale religieuse de la confrérie Mouride contribuait pour 10% des migrations sénégalaises en direction des pays du Nord à la fin des années 60. Depuis le début des années 80, ce pourcentage est de 40%. Ainsi Touba concentre les migrations internes et structure les migrations internationales. Les "Marabouts de l'arachide"¹⁵ sont en passe de devenir "les marabouts des migrations internationales". En effet le candidat à la migration peut partir avec l'appui de cette confrérie en quelques jours, leurs membres à l'étranger l'accueilleront et l'encadreront, alors qu'il faut compter plusieurs mois pour organiser un départ vers les pays de l'Union Européenne ou l'Afrique pour les gens du fleuve.

En dix ans, l'espace migratoire du Mali et du Sénégal, principalement tourné vers la France, l'Italie, la Mauritanie, et la Côte d'Ivoire s'est transformé. Les migrants transfrontaliers ont diversifié les pays de destinations pour ce qui concerne les pays du continent africain ; les pays arabes, l'Afrique centrale et celle du sud sont préférés à la Côte d'Ivoire. Pour les migrations en direction de l'Union Européenne, sont privilégiés les pays du sud de l'Europe, et tout particulièrement l'Italie pour les Sénégalais. Mais on relève aussi d'autres destinations : elles sont des plus diversifiées et numériquement réduites, les USA ayant la préférence.

Les données collectées dans le cadre des enquêtes IRD Dakar (Robin, 2000) permettent d'affiner ces prévisions : ainsi les migrants Dakarois privilégient les pays africains (63%) dont tout particulièrement la Gambie (23%, la Mauritanie (13%) et la Côte d'Ivoire (7%), alors que 37% se

¹⁴ Enquête effectuée en juin 2000.

¹⁵ Jean Copans, 1988, *Les marabouts de l'arachide. La confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 279 p. (1^{ère} édition : 1980 aux éditions Le Sycomore)

dirigent vers les pays du Nord (17% vers l'Italie et 7,5% la France). Quant aux migrations récentes de Touba, 60% concernent l'Union Européenne, dont 50% en Italie et 12% en Côte d'Ivoire. Ces mêmes enquêtes rappellent que les hommes continuent à migrer pour des raisons économiques et que les femmes migrent d'abord pour des raisons familiales. Un autre constat mérite d'être relevé : la pratique migratoire incite à repartir : les candidats à un départ vers l'étranger étant plus nombreux lorsqu'ils ont déjà connu une expérience migratoire.

Peut-on dans ce contexte imaginer la fin des migrations internationales des populations subsahariennes ? Il semble que ce souhait ne soit que celui des pays du Nord. On peut effectivement estimer qu'une certaine pratique migratoire est à ce jour révolue : la demande en main d'oeuvre des pays développés a changé de nature, depuis plusieurs années la fonction d'ouvriers immigrés est révolue ; les migrants originaire de l'Afrique de l'ouest occupent surtout des emplois de services, dans la restauration et le nettoyage. Mais de nouvelles formes de circulations sont apparues, elles combinent des séjours d'alternance entre pays de départ et pays d'arrivée ; elles concernent en priorité les activités commerciales. Ce va-et-vient est aussi pratiqué par ceux qui, installés en Europe depuis de nombreuses années, rendent régulièrement visite aux autres membres de la famille restés en Afrique. De nouvelles formes de mobilités sont à l'ordre du jour, elles ne sont plus uniquement dépendantes des migrations de travail. Il est donc nécessaire d'introduire des distinctions entre les primo migrants (des années 60 à nos jours), les pratiques du regroupement familial et les générations suivantes. Dans tous les cas de figure, les liens avec le pays d'origine sont maintenus, ce qui explique les mobilités actuelles. Parallèlement à cette réalité du va-et-vient, de nouvelles formes associatives ont vu le jour : des "villages - bis" continuent d'exister, des "communes-bis" apparaissent avec la décentralisation malienne, des associations culturelles de Maliens et de Sénégalais de l'extérieur se développent. On voit de même pointer des associations de jeunes des villages-bis. Dans ce contexte nous ne sommes plus dans l'unique stratégie de survie de populations du sud, mais dans un système migratoire complexe dont l'unique objectif est de faire perdurer les relations entre les différents lieux d'un même espace circulatoire.

Bibliographie

- Adams Adrian, 1977, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspéro, 226 p.
- Adams Adrian, 1985, *La terre et les gens du fleuve. Jalons balisés*, Paris, Éditions l'Harmattan, 243 p.
- Anglade Jean, 1976, *La vie quotidienne des immigrés en France. De 1919 à nos jours*, Paris, Librairie Hachette, 221 p.
- Balique H., Didierlaurent M. et Marié P., 1983, *Place des travailleurs migrants dans les processus de développement de la région de Kayes. Étude générale*, Bamako/Paris, République du Mali, Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales/ Ministère des Relations Extérieures (France), mai, 174 p. + annexes 50 p.
- Charconnet Jean, Debost Jean-Barthélemy, Diarra Hamédy, GONIN Patrick, et al., 1986, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement. État de l'avancement des travaux*, sous la direction de P.Gonin, Fontenay-aux-Roses/Paris, E.N.S. Fontenay -Saint-Cloud, Centre de Géographie Rurale/CNRSATP, mai, 25 + annexes p.
- Condé J. et Diagne P. S., 1983, *Les migrations internationales Sud-Nord: une étude de cas: les migrants maliens mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, Paris-Bamako, Organisation de Coopération et de Développement Économique, Centre de développement- Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, Institut du Sahel, décembre, CD/R(83)18, 292 p.

- Condé J. et Fleury-Brousse M., 1983, *Les migrations internationales en France: le cas des maliens, mauritaniens et sénégalais. État de la question*, Bamako/Paris, OCDE, Ministère de la coopération et du développement, Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, 157 p.
- Daum Christophe, 1998, *Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*, Paris, Éditions Karthala, 253 p.
- Daum Christophe, Diarra Hamédy, Gonin Patrick, Philippe Claire, et al., 1988, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement*, sous la direction de P. Gonin, Fontenay-aux-Roses/Paris, E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, Centre de Géographie Rurale/CNRS-ATP, 117 p.
- Delaunay D., 1975, *Migrations et pénétration de l'économie marchande. Le Waalo (Région du fleuve Sénégal)*, Dakar, ORSTOM, octobre, 47 p.
- Domenach Hervé, 1996, "De la "migratologie"...", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.12, N°2, pp. 73-86.
- Gonin Patrick, 1997, *D'entre deux territoires. Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*, Lille, Université des Sciences et Technologies de Lille, UFR de géographie et d'aménagement, sous la direction de J.-P. Renard, Habilitation à diriger des recherches, 385 p.
- Institut Panos, 1992, *L'immigration ouest-africaine en France: Un dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal?*, sous la direction de Ch. Daum, Paris, Institut Panos, juin, 141 p.
- Lavigne-Delville Philippe, 1991, *La rizière et la valise, irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros-Alternatives, 231 p.
- N'Dongo Sally, 1975, *Voyage forcé: itinéraire d'un militant*, Paris, François Maspero, coll. "Cahiers libres", 224 p.
- Nicollet Albert, 1992, *Femmes d'Afrique noire en France: la vie partagée*, Paris, Éd. CIEMI-L'Harmattan, 317 p.
- Poiret Christian, 1996, *Familles africaines en France. Ethnisation, ségrégation et communication*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, coll. "Migrations et changements", 448 p.
- Pollet Éric et Winter Grace, 1971, *La Société Soninké (Dyabunu, Mali)*, Bruxelles, Éditions de l'institut de sociologie, Université Libre de Bruxelles, Études ethnologiques, 566 p.
- Robin Nelly, 1992, "L'espace migratoire des Africains de l'Ouest: panorama statistique", *Hommes et Migrations*, N°1160, décembre, pp. 6-15.
- Robin Nelly, 1995, *Les espaces de transit dans les migrations internationales ouest-africaines*, "Le territoire, lien ou frontière?", Paris, 2-4 octobre, 17 p.
- Robin Nelly (Responsable du programme), Lalou Richard et Ndiaye Mamadou, 2000, *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national du Sénégal*, Dakar, Le présent rapport a été établi au nom de la Commission européenne, mars, 174 p.
- Timera Mahamet, 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Éditions Karthala, coll. "Hommes et Sociétés", 244 p.